

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme Révision n°2

Commune de BOËGE

5.2.d. Ordures ménagères

Vu pour être annexé
à la délibération d'arrêt
du projet de révision n°2 du PLU
en date du 2 juillet 2026

Le Maire,
Julie NOVEL VERDAN



ORDURES MENAGERES

COLLECTIVITE : BOËGE

Adhérente à la Communauté de Communes de la Vallée Verte

Siège : 131 Rue de la Vallée Verte - 74420 BOËGE

1. ETAT ACTUEL

1.1. Fréquence des collectes :

La collecte des déchets s'effectue de manière hebdomadaire en porte à porte. Elle est maintenue les jours fériés.

Les voies en impasse doivent se terminer par une aire de retournement libre de stationnement et sur voie publique de façon à ce que le véhicule de collecte puisse effectuer un demi-tour sans manœuvre spécifique. Si aucune manœuvre n'est possible dans l'impasse, une aire de regroupement des bacs doit être aménagée à l'entrée de l'impasse.

La collecte se fait le mercredi matin pour la majeure partie de la commune de Boège à l'exception de quelques hameaux qui sont collectés le lundi matin en même temps que les communes de Saxel et Saint André de Boège.

Tonnage annuel à l'échelle de la CCVV : 1607 tonnes soit environ 194 kg / hab. / an (année de référence 2024 – population DGF 2024 9845 habitants).

1.2. Lieu de décharge ou de traitement

La compétence traitement des déchets ménagers et assimilés a été confiée au SIVALOR.

Les ordures ménagères collectées sont traitées par le SIVALOR par incinération dans l'Unité de Valorisation Energétique de Valserhône.

Le flux multimatériaux (conteneur jaune) et cartons bruns sont acheminés vers 3 centres de tri :

- Excoffier Recyclage
- Serrand (DORTAN 01)
- SME Environnement (BELLEY 01)

Le verre est acheminé directement vers un recycleur : OI – Glass (Gironcourt-sur-Vraine 88)

1.3. Nature de la décharge et superficie

Sans objet

☐

Sauvage

☐

Autorisée

Arrêté préfectoral n°

du

Date du rapport du géologue :

1.4. Organisation du service

La Communauté de Communes de la Vallée Verte est compétente pour l'élimination des déchets des ménages et assimilés des 8 communes de la Vallée Verte.

A ce titre la CC de la Vallée Verte adhère au SIVALOR (Syndicat Intercommunal de Valorisation).

Le SIVALOR a pour seule compétence la gestion et le traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de ses adhérents soit 430 000 habitants. Le SIVALOR organise et est responsable de :

- la valorisation de matière (tri sélectif),
- la valorisation organique par compostage de nos déchets verts,
- la valorisation énergétique par incinération de nos ordures ménagères résiduelles et de nos encombrants incinérables.

La CC de la Vallée Verte organise pour sa part la collecte des ordures ménagères résiduelles qu'elle confie à un opérateur privé dans le cadre d'un marché public de prestation de service.

La CCVV est responsable de l'exploitation de la déchetterie intercommunale située à Boège. Elle organise la collecte, l'évacuation et le traitement des déchets collectés en déchetterie. La CCVV emploie le personnel nécessaire à la bonne exploitation de la déchetterie. L'évacuation et le traitement des déchets collectés sont confiés, selon les flux, à des opérateurs privés ou des éco-organismes.

Cadre du service	Collecte	Transport	Traitement
Intercommunal	X	X	X
Syndical	X	X	X
Privé			

1.5. Conclusion sur les services existants (Degré de satisfaction)

Tri sélectif

A l'échelle de la Communauté de Communes de la Vallée Verte, le tri sélectif s'effectue grâce à la présence de :

- 28 Points d'Apport Volontaire,
- 5 colonnes de collecte textile
- 9 colonnes aériennes pour la collecte des cartons bruns (mise en place en 2025).

Voici la liste des PAV implantés sur la commune de Boège :

- Gendarmerie,
- Piscine – Rue du Collège

- Résidence la Closerie,
- Rue de Saxel
- Déchetterie intercommunale

Voici les tonnages qui ont été collectés pour les années 2022, 2023 et 2024 :

2022 : Collecte en trois flux (fibreux, non fibreux, verre)

- verre : 407 tonnes soit 43 kg / habitant / an
- multi reconstitué (fibreux + non fibreux) : 205 tonnes soit 21 kg / habitant / an
- cartons bruns : 142 tonnes soit 15 kg / habitant / an

2023 : Début collecte simplifiée en deux flux (multi et verre)

- verre : 345 tonnes soit 36 kg / habitant / an
- multi : 229 tonnes soit 24 kg / habitant / an
- cartons bruns : 140 tonnes soit 14 kg / habitant / an

2024 : Début collecte simplifiée en deux flux (multi et verre)

- verre : 379 tonnes soit 38 kg / habitant / an
- multi : 255 tonnes soit 26 kg / habitant / an
- cartons bruns : 152 tonnes soit 15 kg / habitant / an

Déchetterie

Les habitants ont accès à la déchetterie de la Vallée Verte située 645 Route de la Crosse. 2314 tonnes ont été collectées en 2024 soit 235 kg / habitant / an.

Biodéchets

Une collecte des biodéchets en Point d'Apport Volontaire a été déployée en 2025 sur le territoire de la CCVV. Deux conteneurs ont été implantés sur la commune de Boège : PAV de la Clauserie et Parking Epicerie Bio de la Vallée Verte. Les biodéchets sont valorisés par méthanisation par Leman Biogaz (Veigy-Foncenex 74).

2. ETAT FUTUR

2.1. Conclusions

2.2. Services à créer



Pas de solution à l'étude actuellement



Solutions à l'étude actuellement